

Sécurité sociale: ressortissants des pays tiers non couverts suite à leur nationalité

2007/0152(COD) - 30/09/2010

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté la recommandation pour la deuxième lecture contenue dans le rapport de Jean LAMBERT (Verts/ALE, UK), relative à la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil visant à étendre les dispositions du règlement (CE) n° 883/2004 et du règlement (CE) n° 987/2009 aux ressortissants des pays tiers qui ne sont pas déjà couverts par ces dispositions uniquement en raison de leur nationalité.

La commission parlementaire recommande que le Parlement européen approuve telle quelle la position du Conseil.